RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

UNIVERSITÉ DE LORRAINE

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE

DIPLÔME UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE

Vu le code de l'éducation;

Vu les articles D.613-6, D.613-11, D613.12, D.681-2, D.683-2, D.684-2;

Vu le décret n° 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'université de Lorraine ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé(e) a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévues par les textes réglementaires ;

Vu les pièces justificatives produites par M. LUCAS KUNTZ, né le 21 décembre 1992 à METZ (057), en vue de son inscription au Diplôme Universitaire de Technologie, spécialité INFORMATIQUE;

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes et au stage prévus par les textes réglementaires ;

Le DIPLÔME UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE, spécialité INFORMATIQUE,

est délivré à M. LUCAS KUNTZ au titre de l'année universitaire 2013–2014.

Fait à Nancy, le 9 janvier 2015

Le Président

e titulaire

/2015201309069

11314737

Pierre MUTZENHARDT

Le Directeur de l'IUT de Metz

Christian KREBS

Le Recteur d'Académie, Chancelier des universités.

Gilles PÉCOUT